

# SKI-CLUB

---

## ST-GINGOLPH / PORT-VALAIS

J'autorise mon enfant à participer aux sorties du Ski-Club. (Merci de remplir en caractère d'imprimerie)

NOM ET PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... CLASSE : .....

J'ai payé la somme de CHF 200,- qui comprend les sorties du ski-club, la cotisation, la journée et le repas du 19 mars.

J'atteste être en possession d'une assurance accident et responsabilité civile et je m'engage à prendre en charge les frais engendrés lors d'un éventuel accident.

Je décharge les organes du Ski-Club de toute responsabilité, ceci jusqu'à la majorité de mon enfant.

NOM ET PRENOM DES PARENTS : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... LOCALITE : .....

NOM DE L'ASSURANCE : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONES (fixe et portable) : .....

ADRESSE MAIL : .....

En cas d'accident, je donne pouvoir de décision à la personne responsable du Ski-Club St-Gingolph/Port-Valais.

**A remettre avant le 31 décembre 2022** à l'adresse suivante : Nicolas Barbey - Rue de Lucerne 3 – 1898 St-Gingolph.

DATE : ..... SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL : .....

Les renseignements ci-dessous nous permettrons de placer votre enfant dans le groupe adéquat. Nous ne faisons aucune sélection, tous les enfants sont les bienvenus. (Merci de répondre avec précisions).

n'a jamais skié       a déjà skié – combien d'années ? : .....

a suivi des cours      combien de jours ? ..... où ? .....

sait-il s'arrêter ? ..... sait-il faire des virages ? .....

ses parents pratiquent-ils ce sport ? .....

SKI-CLUB ST-GINGOLPH/PORT-VALAIS  
Nicolas Barbey +41 79 282 43 26  
Responsable sorties du mercredi

# SKI-CLUB

---

## ST-GINGOLPH / PORT-VALAIS

### **ASSURANCE :**

Le Ski-Club n'assure pas vos enfants. En cas d'accident, les enfants sont amenés en priorité à l'hôpital de Rennaz. Votre assurance personnelle doit couvrir les frais engagés.

Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre assurance maladie et accident, pour ce qui concerne les activités extra-scolaires.

Nous attirons votre attention sur l'obligation de souscrire une assurance adaptée, notamment pour couvrir les frais engagés en cas d'évacuation par hélicoptère car ce genre d'intervention n'est pas pris en charge par la sécurité sociale.

**N.B. :** Pour les familles assurées à la sécurité sociale, vous pouvez obtenir une « Carte européenne d'assurance maladie », qui couvre l'Europe et la Suisse. Cette carte permet d'être soigné dans l'urgence sur ces territoires sans faire d'avance de frais pour l'utilisateur.

Info sur le site : <https://www.ameli.fr/>